

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six octobre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 19 octobre 2017, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, Antoine CANADAS, Liliane WEIBLEN, François MEGARD, Jacques BURLAT, Purification LOPEZ, Marie-Claire FISCHER, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Denise ROSSET-BRESSAND, Fabrice LODI-CHEMAIN, Claire-Lise COSTE, Stéphane PEILLET, Patricia GUICHARD, Suzana ELEZI, Amandine GAILLARD, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Antoine GALERA, Fabienne GILET, Sandrine LIGOUT, Christian MOISSARD, Muriel MONIER, Pascal LACHAIZE.

Mme Martine DAVID, excusée, a intégré la séance à partir du rapport n°17.150

ABSENTS : .

EXCUSES : .

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Eric FROMAIN à Fabrice LODI-CHEMAIN, Thierry GIMENEZ à Patricia GUICHARD, Christian BULAND à Corinne DUBOS, Béatrice CLERC à Willy PLAZZI, Véronique MOREIRA à Daniel GOUX.

Secrétaire de séance : Amandine GAILLARD

====oO====

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2017

Communication n° 17.141 : ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation (mois de septembre) (communication)

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

Délibération n° 17.142 : MUNICIPALITE ET ASSEMBLEE : Désignation de représentants à l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

De désigner Mme EL-FALOUSSI et Mme WEIBLEN respectivement en tant que représentant titulaire et représentant suppléant de la Ville au sein de l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)

Délibération n° 17.143 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'une concession de logement

A la majorité des suffrages exprimés (3 abstentions), le Conseil municipal décide :

- d'approuver la modification de la liste des logements de fonction par retrait du logement affecté au gardien de la salle Millan situé place Honoré de Balzac
- d'approuver la désaffectation de ce bien du domaine public
- de dire que ces modifications prendront effet le 1er novembre 2017

Délibération n° 17.144 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de la liste des postes ouvrant possibilité d'affectation d'un véhicule de service

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'annexion de la liste complémentaire suivante : à la liste initiale déterminant les postes et fonctions pouvant ouvrir droit à l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile

Fonctions	Nombre de poste supplémentaire ouvrant droit
Directeur Conservatoire de Musique	1
Responsable Vie Associative	1
Directeur du Pôle Patrimoine Bâti	1
Directeur du Pôle Espaces Publics	1
Technicien chargé étude circulation voirie	1
Directeur de la communication et de l'évènementiel	1
Responsable de la restauration	1

- De dire que cette modification prendra effet le 1^{er} novembre 2017

Délibération n° 17.145 : RESSOURCES HUMAINES : Protection sociale mutuelle santé/Participation employeur

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la modification des marges indiciaires liées à la participation employeur en faveur des agents adhérant à une mutuelle santé labellisée, telle que présentée dans le tableau ci-après :

Indice brut détenu jusqu'à 431 et rémunération non calculée sur un indice brut	Indice brut détenu entre 432 et 558	Indice brut détenu à partir de 559
25€	20€	15€

- De dire que cette modification prendra effet le 1^{er} novembre 2017
- De dire que les crédits nécessaires ont été inscrits au chapitre 012 globalisé du budget 2017

Délibération n° 17.146 : RESSOURCES HUMAINES : Evolution des effectifs

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver les créations, suppressions et modifications de poste ci-après
- De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2017

Organisation des services

Créations			Suppressions		
No mb re	Cadre d'emplois	Service	No mb re	Cadre d'emplois	Service
1	Adjoint technique	Cadre de Vie			
1	Adjoint technique	Entretien piscine	1	CAE	Entretien piscine
1	Adjoint administratif	BIJ	1	Attaché	BIJ
			1	Rédacteur	BIJ
1	Adjoint administratif	Actions scolaires	1	Adjoint technique	Actions scolaires
1	Adjoint administratif	Emploi Formation	1	Rédacteur	Emploi Formation
1	Rédacteur	Actions péri-scolaires	1	Animateur	Actions péri-scolaires
1	Rédacteur	Finances	1	Adjoint administratif	Finances
1	Educateur des	Cimetières	1	Adjoint technique	Cimetières

	APS				
1	Attaché	Direction de l'Aménagement et Développement Territorial			
			1	Educateur technique	Chantiers d'utilité sociale

Délibération n° 17.147 : AFFAIRES FINANCIERES : Tarifs de supports publicitaires et de droits d'entrée pour la piste de luge du marché de Noël

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la fixation d'un tarif de 500 TTC euros par banderole commerciale placée sur le pourtour de la piste de luge dans le cadre du marché de Noël 2017 ainsi que pour les années suivantes
- D'approuver la fixation d'un tarif d'un euro pour 5 descentes sur la piste de luge dans les mêmes conditions

Délibération n° 17.148 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Concours 2017 maisons et balcons fleuris

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De fixer à 1 000.00 € la somme globale destinée à récompenser les divers lauréats du concours 2017 des maisons, balcons fleuris
- De décider que les prix seront attribués suivant le palmarès établi par le jury du concours
- De dire que la dépense afférente est inscrite à l'article 6714

Délibération n° 17.149 : TRANSPORT ET VOIRIE : Convention SIGERLy relative à un groupement de commandes pour le géo-référencement des réseaux d'éclairage public électriques souterrains

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un accord-cadre relatif à des prestations de géoréférencement des réseaux d'alimentation électriques
- D'approuver la convention de constitution du groupement de commandes ci-jointe, dont la durée sera calée sur celle du(es) marché(s), portant sur :
 - La désignation du SIGERLy comme coordonnateur du groupement,
 - La désignation de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du SIGERLy comme seule compétente à attribuer le(s) marché(s), accord(s)-cadre(s) découlant de la procédure de mise en concurrence
 - L'autorisation donnée au Président du SIGERLy de signer le(s) marché(s), accord(s)-cadre(s), marché(s) subséquent(s), pour le compte de la commune signataire, ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution desdits contrats

Communication n° 17.150 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport du mandataire dans la Société Publique Locale d'efficacité énergétique (SPL OSER) pour l'exercice 2016

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

Délibération n° 17.151 : ACTION SOCIALE : Cession des locaux 20 rue Edmond Rostand (ex Mondial Frigo) à l'Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées 69

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la cession de l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment communal situé 20 rue Edmond Rostand (environ 781 m²) ainsi que de la surface correspondant à cinq places de stationnement dans la cour, pour un prix de 900 000 € à l'Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées 69 (ADAPEI) du Rhône dans le cadre de la création d'un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce ainsi que d'un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESAAD) ou bien d'une structure dite « d'accueil d'enfants sans solution ».
- de dire que cette cession est subordonnée à la signature de l'acte (avant fin mars 2018), au paiement effectif de ce prix par l'acheteur et à l'application des dispositions figurant dans l'acte notarié
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant, dans les conditions précitées
- de dire que la recette relative à cette vente sera imputée à l'article 775

Délibération n° 17.152 : EDUCATION : Participation financière de l'Etat au titre du contrat éducatif local 2017-2018

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'accepter l'ensemble des propositions financières adoptées par le comité départemental du contrat éducatif local pour l'année scolaire 2017-2018 :

Organisme	Nature de l'action	Proposition du comité départemental
Lyon St Priest Lutte	Accompagnement sportif aux collégiens	3 500 €
Collège Boris Vian	Jardin Vian	700 €
Réseau de réussite scolaire : collèges Colette et G. Philipe	Tous au théâtre	1 500 €
Réseau de réussite scolaire : collèges Colette et G. Philipe	De ma bulle à ma cité	700 €
Réseau de réussite scolaire : collèges Colette et G. Philipe	Réu-cirque	1 000 €
Réseau de réussite scolaire : collèges Colette et G. Philipe	Roborave	700 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recouvrement de la somme de 8 100 €
- de dire que cette somme sera imputée à l'article 74718

Délibération n° 17.153 : AFFAIRES SPORTIVES : Organisation du Cross des Myriades - Convention de partenariat avec l'association Lyon Athlétisme

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la conclusion d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association Lyon Athlétisme pour l'organisation de la manifestation sportive « Le Cross des Myriades » le 26 novembre 2017
- d'approuver le versement d'une subvention de 8 000 € à l'association Lyon Athlétisme
- de dire que la dépense relative à cette subvention sera imputée à l'article 6574

Délibération n° 17.154 : AFFAIRES SPORTIVES : Avance à L'Association Sportive de Saint-Priest relative au versement de la subvention 2018

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le versement d'une subvention de 80 000 € à l'Association Sportive de Saint-Priest (ASSP) au titre d'une avance sur la subvention qui sera attribuée pour l'année 2018
- D'approuver la signature d'un avenant n°1 à la convention triennale liant l'ASSP et la Ville selon le modèle joint en annexe, visant notamment à prolonger la durée de la ladite convention pour une période d'un an, jusqu'au 31 décembre 2018.
- D'autoriser le maire à signer ledit avenant
- De dire que la dépense sera imputée à l'article 6574

Délibération n° 17.155 : AFFAIRES CULTURELLES : Concours international de piano des 10,11 et 12 novembre 2017- autorisation de signer des conventions de mécénat

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la conclusion de conventions de mécénat dans le cadre du Concours International de Piano de Saint Priest qui se déroulera au Théâtre Théo Argence les 10,11,12 novembre 2017,avec les entités suivantes :
 - CAISSE DES DEPOTS et CONSIGNATION : don de 10 000 €
 - MONTABERT : don de 5000€
 - SOCIETE SEGRO : don de 5000€
 - 6^{ème} SENS IMMOBILIER : don de 2 000 €
 - HUILES BERLIET : don de 3000€
 - YAMAHA : don de 4500€
 - LECLERC : don de 850 €
 - RESTAURANT ALLARDON : don de 1380€.
 - BOULANGERIE LAMBERT : don de 105€
 - TRANSPORT AIRG : don de 400€
 - GOLDEN TULIP HOTEL : don de 5820€
- D'autoriser le maire à signer lesdites conventions
- D'inscrire les recettes correspondantes à l'article 7713

Délibération n° 17.156 : AFFAIRES CULTURELLES : Gratuité de location de la salle du TTA et de la salle Mosaïque - saison 2017-2018

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

D'accorder à titre exceptionnel et compte tenu du caractère social de ces manifestations, la gratuité de la mise à disposition du théâtre Théo Argence et de la salle Mosaïque comme suit :

- le 8 octobre 2017 à l'association Allez Champion (Théâtre Théo Argence)
- le 25 novembre 2017 à l'Orchestre d'Harmonie des enfants de l'Ozon (Théâtre Théo Argence)
- le 1^{er} et le 2 décembre 2017 au comité d'organisation du téléthon (salle Mosaïque le 1^{er} décembre et théâtre Théo Argence le 2 décembre)

Délibération n° 17.157 : AFFAIRES CULTURELLES : Extension du cinéma Le Scénario- Demande d'autorisation à la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDAC)

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la SAS URFOL CINEMA, délégataire de service public du cinéma « Le Scénario », à déposer une demande d'extension du cinéma le Scénario auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDAC) du Rhône
- D'autoriser le maire à engager toutes les démarches afférentes à cette extension et à signer les documents s'y rattachant

Délibération n° 17.158 : METROPOLE : Mise en oeuvre du Pacte de cohérence métropolitain - contrat territorial avec la Métropole de Lyon

A la majorité des suffrages exprimés (6 abstentions), le Conseil municipal décide :

- D'approuver le contrat territorial à passer avec la Métropole de Lyon qui définit les thématiques retenues par la Ville en vue de renforcer les liens opérationnels entre services communaux et métropolitains, dans le prolongement du Pacte de cohérence métropolitain approuvé par la Métropole le 10 décembre 2015
- D'autoriser le maire à signer ledit contrat

Délibération n° 17.159 : SOLIDARITE : Ouragans dans les Antilles Françaises - Versement d'un don

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de verser un don de 2 500 € à la Fondation de France afin d'aider les sinistrés des Antilles Françaises à la suite des ouragans Irma et Maria
- de dire que la dépense sera imputée à l'article 6745

La séance est levée à 20h33

**Le Maire,
Gilles GASCON**